

Service instructeur : secteur Europe

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE  
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER**

**JEUDI 27 JUIN 2019**

**Origine de la demande : FAPEE ; François Normant**

**Question n° 1.8** : Question diverse relative à la vie des établissements du réseau

Madrid : peut-on avoir confirmation que l'augmentation annuelle des écolages au lycée français de Madrid sera plafonnée à 2 points au dessus de l'inflation pour les 3 prochaines années conformément aux engagements verbaux pris en ce sens ?

**Réponse :**

Lors du conseil d'administration du 14 mars 2018, il a été précisé que le financement du projet immobilier du lycée français de Madrid sera autofinancé par l'établissement, avec une augmentation annuelle des droits de scolarité de l'ordre de 3% lors des rentrées 2019 à 2021.